

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ruestsa-cssdlr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/f2e0fe2054c1c80ebc24638d)

<https://www.cadre21.org/membres/f2e0fe2054c1c80ebc24638d>

Date d'obtention : 2025-11-07 13:59:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un partenariat bien établi, une façon simplifiée et plus efficace d'investiguer la situation. Une méthode d'accompagnement pour les intervenants en milieu scolaire afin d'intervenir rapidement sur la situation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai quoi faire, si je suis confronté à ce genre de situation dans mon travail. Je pourrai intervenir rapidement puisque je n'aurai pas besoin d'attendre qu'une autre intervenante qui ne connais pas mon élève soit disponible pour la ou le rencontrer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention qu'il ne me montre aucune images, je vais aussi comprendre que lorsque j'ai affaire à un acte malveillant, faire attention de ne pas rencontrer l'instigateur afin de ne pas biaiser la preuve.